



Programme de travail 2020 du HCFEA

Adopté à la séance plénière du 21 janvier 2020

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) « a pour missions d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle »¹.

Cette note décrit le programme de travail du Haut Conseil pour 2019, tel que proposé par le président du Haut Conseil à la suite des réunions de chaque Conseil (conformément au décret n°2016-1441 du 25 octobre 2016²). Il a été adopté par les membres du Haut Conseil à la séance plénière du 10 janvier 2019.

Ce programme est composé de thèmes de travail spécifiques à chacun des Conseils et de thématiques transversales, notamment celui des Outre-mer, qui pourront donner lieu à des échanges croisés entre les conseils du HCFEA.

Le programme de travail pourra le cas échéant être ajusté pour prendre en charge d'éventuelles saisines du Premier ministre et des ministres compétents d'une part, des consultations portant sur les projets de loi et d'ordonnance entrant dans les champs de compétences du Conseil de l'enfance et de l'adolescence ou du Conseil de l'âge d'autre part.

I - Conseil de la famille

- **Adoption du dossier sur les ruptures de couples avec enfants ;**
- **Bilan des mesures de politique familiale des quinze dernières années et perspectives à moyen terme ;**
- **La situation des familles des départements d'outre-mer : réalités sociales et politiques menées ;**
- **Modes d'accueil des jeunes enfants : point sur les évolutions à la moitié de la COJ 2018-2022.**

¹ Article 69 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

² Ce décret indique que : « Le président propose un programme de travail annuel aux membres du Haut Conseil qui tient compte des saisines du Premier ministre et des ministres concernés ainsi que des propositions de chacune des formations spécialisées ».

II - Conseil de l'enfance et de l'adolescence

- **Adoption du dossier Enfants, écrans et numérique en trois parties : enjeux, revue de littérature et propositions ;**
- **Rapport « La traversée adolescente des « années collège » : santé, santé mentale et bien-être global ;**
- **Rapport Droits de l'enfant ;**
- **Focale du rapport « Travaux du Conseil de l'enfance et droits de l'enfant, 2020 » : la réception des orientations expertisées par le Conseil de l'enfance, 2017-2019 ;**
- **Préparation de la focale 2021 : éclairage sur la situation des enfants dans les départements d'outre-mer au regard du droit à la scolarisation à 3 ans et du droit à la santé ;**
- **Séminaire partenarial 2020-2021 Premiers Pas : « Construire une politique publique visant le développement du jeune enfant ? » ;**
- **Fin 2020 ou 2021 : Les financements locaux des politiques de l'enfance (temps et lieux tiers, périscolaire, vie culturelle, participation et engagements des enfants et adolescents, prévention, accueil du jeune enfant, etc.).**

III - Conseil de l'âge

- **Note sur deux éléments de la réforme des retraites : les pensions de réversion, l'indexation des pensions liquidées ;**
- **Note sur la prise en charge des dépenses de soins des personnes âgées et l'impact de deux réformes récentes (complémentaire santé solidaire et zéro reste à charge) ;**
- **L'application du principe de subsidiarité (obligation alimentaire et recours sur succession) ;**
- **Examen du projet de loi Grand âge et autonomie ;**
- **Les mobilités des personnes âgées ;**
- **Séminaire technologies et aide à domicile des personnes âgées ;**
- **Éclairage sur la situation des personnes âgées vulnérables dans les départements d'outre-mer ;**
- **Fin 2020 – 2021 :**
 - **mixités et démocratie participative : secteurs ou activités pour lesquels promouvoir ou faciliter une participation des personnes âgées aux dispositifs de politiques publiques (éducation, formation, vie locale, etc.) dans une approche intergénérationnelle,**
 - **gestion de leur patrimoine par les personnes âgées (couverture des frais de dépendance, donations et successions...) ; aides à leurs descendants.**

I. Programme de travail du Conseil de la famille pour 2020

Le programme de travail pour 2020 s'inscrit dans la continuité du programme conduit en 2019, la première priorité étant de conclure au mois de janvier le rapport sur les ruptures familiales qui n'a pu être adopté fin 2019 compte tenu du contexte de grèves.

Dans cette optique, le programme de travail pour 2020 s'organise autour des axes suivants. Il sera si nécessaire adapté en cas de saisine ministérielle.

1. Les ruptures familiales

Adoption du dossier concernant la question des ruptures familiales qui a donné lieu à un important travail d'analyse au cours de l'année 2019. Le rapport final devrait être discuté en vue d'adoption lors de la séance du 21 janvier 2020.

2. Bilan des mesures de politiques familiales des quinze dernières années et perspectives à moyen terme

Le Conseil propose de faire le bilan des politiques familiales en matière de prestations familiales, d'action sociale et d'aide fiscale, leur mode de financement et les conséquences qu'elles ont sur le niveau de vie des familles. Ce bilan permettra de nourrir la réflexion sur les priorités de la politique familiale à mettre en avant à moyen terme.

De manière plus précise, l'objet de ce travail serait de faire un point d'ensemble sur les différents volets de la politique actuelle en direction des familles et leur évolution depuis une quinzaine d'années, de manière à analyser les tendances d'évolution par domaine (prestations familiales, accueil du jeune enfant, conciliation vie familiale vie professionnelle, monoparentalité, etc.) et leurs conséquences pour les familles (bilan redistributif, pauvreté, etc.). L'analyse s'attachera aussi au financement de cette politique et à ses évolutions (ressources, emplois).

3. La situation des familles des départements d'outre-mer : réalités sociales et politiques menées

La plupart des rapports produits par le Haut Conseil restent muets sur la question des départements d'outre-mer (DOM), notamment parce que l'information disponible est plus difficile à mobiliser et pas toujours comparable avec celle dont nous disposons pour la métropole. Pourtant la situation des DOM nécessite elle aussi un travail approfondi, notamment en raison des particularités et des difficultés spécifiques de chacun de ces territoires et de leurs populations.

C'est pourquoi il est proposé de mettre à l'ordre du jour du Conseil de la famille en 2020 un travail sur les DOM. L'objectif serait de faire un point actualisé sur ce que sont les réalités de la famille dans les DOM (en incluant les différences entre DOM), sur les spécificités éventuelles de la politique familiale dans ces territoires (prestations et services, notamment en direction des jeunes enfants), et sur les évolutions qui pourraient être souhaitables en essayant de rester sur la crête du délicat équilibre entre adaptation aux contextes locaux et égalité des droits des citoyens (notamment entre Métropole et Outre-mer).

Ce rapport pourrait aussi être l'occasion de faire un développement sur la pauvreté des familles et des enfants dans les DOM, dans la continuité du rapport que nous avons produit sur ce thème en 2018. Les autres Conseils du HCFEA pourraient éventuellement s'associer à ce travail, notamment le Conseil de l'âge sur la question de l'accompagnement et du soutien à l'autonomie des personnes âgées.

En pratique, le travail sur ce thème pourrait s'organiser de la façon suivante :

- une synthèse sur la question de la famille dans les DOM, notamment à partir des enquêtes Ined-Insee « migrations famille vieillissement » qui ont été réalisées dans les cinq DOM, une nouvelle vague d'enquêtes étant en préparation ;
- une analyse des particularités de la politique familiale dans les DOM ;
- des regards de terrain sur l'analyse des difficultés spécifiques à chaque territoire et l'offre de services, qui pourraient être alimentés par des synthèses produites par les DJSCS et les CAF de chaque DOM (l'objectif serait d'avoir un document par DOM et une synthèse transversale faite par le HCFEA, l'ensemble étant publié) ;
- des propositions d'évolutions ou d'aménagements.

4. L'accueil des jeunes enfants

Le conseil de la famille et le conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA ont adopté en avril 2018 un rapport sur l'accueil des enfants de moins de trois ans. Depuis l'adoption de ce rapport, et en s'appuyant en partie sur ses conclusions, de nouvelles orientations en la matière ont été définies entre l'État et la Cnaf dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée pour la période 2018-2022. Il apparaît nécessaire, deux ans après la signature de cette COG, de faire un point sur la manière dont se mettent en place les nouvelles orientations, notamment en matière de développement de l'offre d'accueil, de qualité de l'accueil, de structuration de l'offre d'accueil individuelle, et de gouvernance locale.

Ce travail tirera aussi parti des réflexions conduites par le conseil de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du rapport « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant » adopté en mars 2019, et du rapport élaboré en décembre 2019 sous la direction de Michel Villac pour élaborer des « Propositions sur le développement de solutions ponctuelles et durables de garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi et nouveaux embauchés ».

Cette actualisation, se fera en lien avec le travail du Conseil de l'enfance et de l'adolescence sur le pilotage de la qualité éducative des modes d'accueil de la petite enfance.

II. Programme de travail du Conseil de l'enfance et de l'adolescence pour 2020

Le programme de travail pour 2020 s'organise autour des axes suivants. Il sera si nécessaire adapté en cas de saisine ministérielle.

1. Enfants, écrans et numérique

6 mars 2020, adoption du dossier « Enfants, écrans et numérique » :

Le dossier comprend trois parties:

- une présentation générale des enjeux, tels que formulés dans la note tirée de l'audition de Sylviane Giampino par la commission des trois Académies en 2019, qui aborde les risques pour les enfants, en termes d'entrave à leur développement physique, affectif, social et intellectuel, de non-respect de leurs droits généraux et tels que définis par la Cide, de protection de l'enfance, de relations familiales et de socialités.
- La revue de littérature réalisée en 2019 sur les impacts de l'usage des écrans en fonction de l'âge des enfants, du genre, des caractéristiques socio-économiques et des pratiques, du type d'exposition.
- Un ensemble de propositions du Conseil de l'enfance et de l'adolescence pour la puissance publique.

2. La traversée adolescente des « années Collège »

Les « années collège » sont marquées par le tournant pubertaire, un projet d'autonomisation, et une transformation des modalités de socialisation entre pairs, notamment à travers les transformations des « temps et lieux tiers » des adolescents. Elles ouvrent ainsi des questions spécifiques en matière de santé mentale ou physique. Au niveau scolaire, ces années sont marquées également par des vacillements du rapport aux études, préparant certains « décrochages », alors que des enjeux d'orientation majeurs se profilent en fin de cycle. Ces années, enfin, suscitent un tournant dans les relations avec la famille.

En termes de politiques publiques, plusieurs sujets complémentaires seront abordés autour d'un axe centré sur les enjeux de santé, santé mentale, bien-être et inégalités.

3. Le rapport sur les « droits de l'enfant » 2020

2020 – réception des orientations expertisées par le Conseil de l'enfance, 2017-2019

La focale du rapport sur les droits de l'enfant de 2020 sera consacré à un bilan des propositions du Conseil de l'enfance et de l'adolescence liées aux recommandations de la Cide ces trois dernières années et de leur mise en œuvre au sein des institutions en charge de questions qui touchent à l'enfance et à l'adolescence.

Il sera basé sur une remontée d'information et d'expertise de la part du Conseil, complétée des réponses d'autres administrations et organismes concernés. *Présentation de la note au Conseil le 19 juin.*

4. 2021 – Les droits de l'enfant dans les Dom

La focale du rapport 2021 sera consacrée à la situation des enfants au regard des droits de l'enfant dans les Dom. La thématique principale portera sur scolarisation et la santé des enfants de 3 à 6 ans en Guyane, à La Réunion et à Mayotte. Elle sera affinée dès le second semestre 2020 sur la base des travaux transversaux sur les Dom engagés cette année par les trois conseils.

Séminaire partenarial Premiers Pas : « Construire une politique publique visant le développement du jeune enfant ? »

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence est partenaire d'un séminaire pluriannuel 2020-2021 coordonné par la Cnaf avec France Stratégie (FS) et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) consacré à la construction d'une politique publique visant le développement du jeune enfant.

Il s'agira d'un cycle de quatre séances rassemblant chercheurs, acteurs de terrain et décideurs (entre 50 et 100 personnes) afin de penser ensemble un cadre d'action publique structuré et lisible de la petite enfance.

5. Thème portant sur les financements locaux des politiques de l'enfance

Selon les ressources disponibles pour lancer une étude préalable en 2020 ou 2021

De nombreuses politiques publiques à destination des enfants et des familles relèvent de compétences facultatives locales tout en étant mises en œuvre et financées de manière déterminante par les collectivités territoriales (accueil des jeunes enfants, activités périscolaires et extra-scolaires et plus généralement « temps et lieux tiers »³, culture, actions sociales facultatives et aides ciblées en matière de tarification sur des services essentiels) :

Les communes, la branche Famille de la Sécurité sociale et les familles représentent plus de 80 % des financements⁴ totaux des accueils de loisirs qui s'élèvent à 4,7 milliards d'euros pour 11,9 millions d'enfants de 3 à 17 ans, principaux bénéficiaires de ces équipements. Les communes sont généralement les principaux financeurs (38 %).

Peu de données consolidées au niveau national existent pour évaluer le financement des pratiques extrascolaires des enfants et adolescents en matière de culture, de sport, de sciences ou d'engagements et leur distribution territoriale.

De même pour la cantine scolaire, alors qu'existe un double enjeu de tarification modulée de la cantine en fonction des revenus des familles et d'existence d'un service de restauration scolaire (liberté des communes).

Les dépenses de fonctionnement des EAJE sont financées à 40 % par les collectivités territoriales (à côté de la branche famille, 53 % et l'État, 7 %)⁵.

³ Rapport Conseil enfance du HCFEA, 2018, « Les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents, hors santé, hors scolarité ».

⁴ Uniquement sur la base des équipements financés par la Cnaf : résultats issu d'une étude réalisé par la Cnaf pour le HCFEA, rapport TLT. Sachant que les activités de conservatoires, les clubs de sciences, de sport etc. ne relèvent pas de cette catégorie.

⁵ Tome II, « Accueil des enfants de moins de 3 ans », 2018, HCFEA.

Finalement, peu de données existent pour appréhender les financements et les disparités de financements des collectivités locales sur ces politiques. Or sans vision consolidée, nombre de sujets sont difficilement pilotés et d'autres restent dans l'ombre. Il faut avancer : c'est l'une des recommandations du rapport sur les données, qui recoupe des demandes de données quantitatives de pilotage par la Cide (rapport travaux du HCFEA et droits de l'enfant 2019).

Le Conseil enfance pourrait se saisir du sujet, en fin d'année 2020 ou en 2021, sous réserve de pouvoir lancer une étude pour progresser sur des analyses permettant :

- d'identifier les montants et tours de tables qui financent ces prestations et services à différents niveaux d'agrégation ;
- d'analyser les disparités territoriales qui en découlent. Sur ces bases, une réflexion serait menée pour évaluer la conséquence de ces disparités territoriales sur l'accès des familles et des enfants à ces politiques..

III. Programme de travail du Conseil de l'âge pour 2020

Le programme de travail pour 2020 s'organise autour des axes suivants. Il sera si nécessaire adapté en cas de saisine ministérielle.

1. Séance du 16 janvier

- Note sur les services à domicile pour les personnes âgées ;
- Note sur le programme 2020.

2. Séance du 22 février

- Note sur la prise en charge des dépenses de soins des personnes âgées et l'impact des deux réformes récentes (couverture solidaire et zéro reste à charge). Point sur la couverture complémentaire des résidents en Ehpad.

Les dépenses de santé croissent avec l'âge, tout comme le reste à charge après remboursement de l'assurance maladie obligatoire et ce bien que l'augmentation en soit contenue par une série de dispositifs visant à en amortir le poids (par exemple exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée). La couverture par une assurance complémentaire de qualité est considérée comme un élément clé de l'accès aux soins.

Face aux inégalités d'accès au soin, depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont cherché à favoriser la couverture complémentaire, notamment pour des publics vulnérables et les ménages modestes. La note envisagée a pour objet de présenter des incidences des dernières réformes relatives à la couverture solidaire et au « Zéro reste à charge » pour les personnes âgées. Elle le fait à partir d'une réactualisation de la note du HCFEA de 2017 sur les conditions de vie des personnes âgées. Nous n'aborderons pas ici les questions plus larges de parcours de soin.

- Note sur deux éléments de la réforme des retraites : les pensions de réversion, l'indexation des pensions liquidées.

3. Examen du projet de loi sur « Grand âge et autonomie »

Calendrier à fixer en fonction de l'avancée du projet de loi.

4. Autres travaux envisagés

Mobilités des personnes âgées.

La mobilité serait abordée sous plusieurs angles : mobilité résidentielle, mobilités quotidiennes après la retraite etc. À partir de l'exploitation de diverses données (enquêtes répétées en coupe ou *via* le recensement), des évolutions dans le temps du logement (compositions du foyer, distance géographique avec les enfants ; caractéristique du logement ; coût (taux d'effort, charges...) ; satisfaction du logement ; environnement du logement et accessibilité aux services (travaux en cours de la Drees) pourraient en particulier être étudiées. Avec la clé des analyses en termes de politiques du logement. L'analyse des différentes mobilités sera également mise en relation avec des enjeux d'aménagement du territoire (équipements, adaptation au changement climatique, etc.).

La situation des personnes âgées fragiles dans les DOM

Sujet transversal (Conseil enfance, famille, âge). En appui sur une étude menée pour le HCFEA.

Séminaire intelligence artificielle et technologies dans l'aide à domicile des personnes âgées (septembre 2020)

Rôle de la technologie dans le soutien à l'autonomie à horizon 2030 : controverses et consensus sur les technologies d'IA (robots et objets connectés intelligents)

Thèmes à aborder :

- Quel possible ? État de l'art et avancées de moyen-terme effectives à 5/10 ans ;
- Quel souhaitable ? Place de la technique sur l'aide à domicile ? Jusqu'où promouvoir l'aide technique (robotique, potentiel des exosquelettes...) ?

Fin 2020 – 2021 :

Mixités et démocratie participative : secteurs ou activités pour lesquels promouvoir ou faciliter une participation des personnes âgées aux dispositifs de politiques publiques (éducation, formation, vie locale, etc.) dans une approche intergénérationnelle.

Paradoxe d'une société vieillissante, l'âge est parfois facteur de discrimination et, en particulier après la retraite, de régression des liens sociaux et du sentiment d'utilité sociale. Dans le même temps, certains seniors profitent de cette étape de la vie pour s'investir différemment (bénévolat, grand-parentalité, investissement dans la vie locale, etc.). À partir d'un état des lieux général, il est proposé d'analyser plus spécifiquement les formes et modalités de participation des seniors aux politiques publiques :

- la contribution des seniors et retraités aux politiques éducatives (temps péri et extra-scolaires) ;
- la contribution des seniors et retraités aux politiques de formation de la jeunesse / des actifs ;
- la contribution des seniors et retraités dans la vie locale (élus, autres, participation citoyenne).

Gestion de leur patrimoine par les personnes âgées (couverture des frais de dépendance, donations et successions...) ; aides à leurs descendants.

Seraient étudiés les évolutions du patrimoine avec l'âge, les compositions familiales, au regard des relations familiales et des profils et comportements de transmissions, et les inégalités qui en découlent. Quelques focus :

- transferts intergénérationnels : obligations alimentaires et relations familiales. Héritage et donations dans les différentes formes familiales ;
- Ephad et impact sur les transmissions. Les recours sur successions ;
- troubles cognitifs et gestion de son patrimoine.



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :
www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)
Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

